

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 avril 2010

RÉSEAUX CONSULAIRES - (n° 2388)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 133

présenté par

M. Daniel Paul, M. Brard, Mme Amiable, M. Asensi, Mme Billard, M. Bocquet,  
M. Braouezec, Mme Buffet, M. Candelier, M. Chassaigne, M. Desallangre, M. Dolez,  
Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gosnat, M. Gremetz, M. Lecoq, M. Muzeau, M. Sandrier et M. Vaxès

-----  
**ARTICLE 2**

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 9 :

« Ils bénéficient en outre... (*le reste sans changement*) ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à permettre aux chambres de commerce et d'industrie territoriales de continuer à percevoir des ressources propres et donc d'avoir une autonomie financière.